



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N° 96/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 11 Décembre 2023

Séance du 19 Décembre 2023

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire.
Mme Ketty MARIE-LUCE Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 19 Décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ADHÉSION A L'ASSOCIATION « VILLES INTERNET »

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h57) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR (départ à 20h21) - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN (arrivée à 19h06) - M. Boris VIGILANT (arrivée à 19h06) - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Olivier BERISSON - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 19h00) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE à FM. TIRAULT (jusqu'à 19h57)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND
- Mme Stéphanie PARTY à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON
- M. DURANTY Michel à Mme Huguette DELEM

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Steve ALLONGOUT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose,

L'Association Villes Internet, fondée en 2002, est une association transpolitique qui rassemble plus de 400 collectivités, 10 000 élus, agents et acteurs locaux. Son objectif est de favoriser le développement de l'Internet citoyen et du numérique urbain dans les territoires. Depuis 1998, elle a mis en place le "Label National Territoires, Villes et Villages Internet", une marque territoriale matérialisée par un panneau de 1 @ à 5 @. Ce label permet aux collectivités d'évaluer et de faire reconnaître les actions mises en œuvre en faveur d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général. Plus de 2000 communes ont déjà obtenu ce label dont 4 en Martinique.

Depuis de nombreuses années, la Ville du Saint-Esprit s'est engagée dans le mouvement de l'internet public et citoyen par la mise en place d'actions, notamment :

- La création d'un site internet et d'une application mobile de la Ville
- La mise en place d'un portail citoyen pour permettre aux administrés de réaliser certaines démarches administratives en ligne
- La communication des actions de la Ville sur les réseaux sociaux
- La mise en place d'un conseiller numérique et de permanences à la Médiathèque et au CCAS pour accompagner les administrés dans leurs démarches sur internet
- La passation de conventions avec les opérateurs téléphoniques pour le déploiement de la fibre optique
- L'adressage complet de la commune afin de permettre l'accès des administrés à la FTTH
- L'équipement des écoles de la ville en matériel informatique

Ces actions sont notables et doivent être valorisées. Adhérer à l'association Villes Internet et concourir pour l'obtention du label national en 2024 permettra à la Ville de :

- Mieux évaluer son action numérique en l'inscrivant dans un référentiel national
- Bénéficier d'une reconnaissance nationale de son projet numérique et valoriser son action par l'affichage d'un panneau « Ville Internet » aux entrées de ville.
- Profitez de l'échange d'expérience d'un réseau de plus de 10000 décideurs et acteurs de l'internet public et citoyen

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFRAGES EXPRIMÉS : 23 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. Olivier BERISSON et Mme Annie GROS-DUBOIS)

1. **APPROUVE** l'adhésion de la Ville du Saint-Esprit à l'Association « Villes Internet » (cotisation fixée à 0,06 euros par habitant),
2. **APPROUVE** la candidature de la Ville du Saint-Esprit au label national « Villes Internet 2024 »,
3. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h43. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **19 décembre 2023**



Maire,

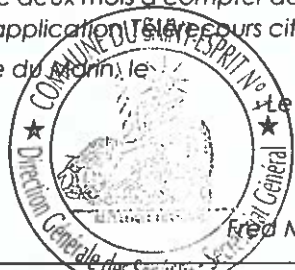
Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Ketty **MARIE-LUCE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application des recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Martin, le



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**